



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Armements et équipements

Question écrite n° 12978

Texte de la question

M Christian Estrosi appelle l'attention de M le ministre de la défense sur la capacité d'intervention hélicoptée de l'armée dans la lutte contre les incendies de forêt. Il souhaiterait connaître le nombre d'hélicoptères porteurs d'eau dont disposent les forces armées ainsi que leurs caractéristiques techniques. Il lui demande s'il envisage d'équiper un plus grand nombre d'appareils, de telle sorte qu'ils puissent être destinés à la lutte contre les feux de forêt.

Texte de la réponse

Reponse. - Les armées ne disposent pas d'hélicoptères porteurs d'eau. Cependant, elles contribuent à la lutte contre les feux de forêts en mettant chaque année à la disposition du ministère de l'intérieur des hélicoptères pour assurer le transport du personnel de la sécurité civile dans les missions d'intervention. La transformation des aéronefs en porteurs d'eau n'est pas prévue dans la programmation d'équipement des armées, étant donné que la lutte contre les feux de forêts ne relève pas de leurs missions spécifiques.

Données clés

Auteur : [M. Estrosi Christian](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12978

Rubrique : Armée

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 1989, page 2209